

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 Avril 2015

L'an deux mille quinze, le 15 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 Avril 2015, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Étaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, QUERUEL Geneviève,
ROHEE Nathalie, DANEL Sandrine, ALLORGE Hervé.

Absent excusé : BOUCHER Martial qui donne pouvoir à Madame ROCREE Roselyne

Absents : LEMOUCHE Francis, FAUCHER Laurent

Secrétaire de Séance : ALLORGE Hervé

Ouverture de séance à 20h30

Monsieur le maire ouvre la séance en précisant l'absence de Madame RENIER Meggie (secrétaire de mairie) et annonce son remplacement par Madame FOLLIN Karine pendant la période de son arrêt de travail.

Elle sera présente en mairie le lundi et le samedi matin.

1. Délibération Commission des fêtes :

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'une délibération doit être prise pour imputer le budget du Noël des enfants de la commune sur le budget communal et non sur celui du CCAS. Monsieur le Maire soumet donc cette modification au vote : le conseil municipal valide à l'unanimité celle-ci.

2. Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2014 :

Madame QUERUEL présente les documents budgétaires de l'exercice écoulé, le conseil municipal approuve les comptes 2014.

Fonctionnement :

Recettes : 158 736.25 €

Dépenses : 138 504.59 €

Excédent : 20 231 ; 66 €

Investissement :

Recettes : 117 357.53 €

Dépenses : 70 055.99 €

Excédent : 47 301.54 €

EXCEDENT de l'exercice réel de 2014 : 67 533.20 €

Le Compte de Gestion est en cohérence avec le Compte Administratif, le conseil vote à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion.

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats de l'exercice pour report au budget primitif 2015 à l'unanimité de la façon suivante :

En excédent de Fonctionnement : 138 597.95 €

En excédent d'investissement : 113 502.19 €

Budget 2015 :

La commission des finances a travaillé sur le budget, le conseil rentre dans les détails de celui-ci, après lecture de la liste des subventions aux associations 2014, le conseil opte pour les subventions suivantes dans le nouveau budget 2015 :

Coopérative scolaire école : 400€
Croix rouge : 100€
Kiosque d'atelier de Quittebeuf : 100€
La prévention routière : 50€
Monument et sites de l'Eure : 35€
Maison familiale et rural(MFR) : 30€
CFAIE Val de Reuil : 60€

CCAS de Bérengeville la Campagne : 5 000 €
SITS du Plateau (transport enfants) : 3 150 €
SIVOS Bacquepuis / Bérengeville : 49 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir étudié, article après article le projet de budget primitif, vote le budget 2015 à l'unanimité, arrêté comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 267 420.75 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 136 944.32 €

3. Vote des taux 2015 :

Les taux d'impositions de l'année 2014 étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 13,04 %
Taxe foncière sur le bâti : 12,15 %
Taxe foncière sur le non bâti : 34,42 %
CFE (entreprise) : 12,34 %

Après discussion ; le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015.

4. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur DAUBE demande au conseil une vérification des baux forestiers, une réunion de la commission travaux est fixée au Lundi 20 Avril 2015.

Madame QUERUEL propose d'inviter l'association le kiosque d'atelier à la fête communale du 31 Mai 2015, le conseil est d'accord et **Madame ROHEE** se propose de rencontrer la présidente rapidement.

Madame ROCREE demande une réunion de la commission fleurissement afin d'établir les projets d'embellissement de notre commune, en accord avec les membres, celle-ci est fixée au 12 mai 2015.

Monsieur LHERMEROULT confirme officiellement la fermeture d'une classe sur l'école de Bacquepuis et rappelle que le SIVOS est toujours en discussion avec le regroupement scolaire de Quittebeuf /Bernienville, pour pallier à cette fermeture.

Concernant le Centre de loisir de la commune de Quittebeuf ouvert le mercredi, la fréquentation de l'année écoulée demeure trop faible par rapport au coût engendré. En conséquence, pour mutualiser les pertes éventuelles du centre de loisirs, la commune de Quittebeuf propose une convention. Monsieur le Maire expose donc les modalités au conseil et demande un avis avant une réunion à la mairie de QUITTEBEUF le Mardi 21 Avril 2015. Au vu de ces premiers éléments, le conseil est défavorable.

La séance est levée à 23h30.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial pv à Mme ROCREE	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent absent
LEBOUCHER Francis absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	